

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CAF DES CÔTES D'ARMOR



## POURQUOI ET COMMENT RENCONTRER UNE ASSISTANTE SOCIALE DE LA CAF ?

*L'offre de service social s'adresse aux allocataires avec enfant à charge et aux parents non gardiens au sens des prestations familiales.*

Tous les événements de vie ont besoin d'être accompagnés. À chacun de ces moments la Caf vous informe et vous conseille dans vos démarches et votre organisation familiale.



### **Vous allez devenir parents :**

Vos droits changent. La Caf et les relais parents assistants maternels vous proposent une information collective pour répondre aux questions que soulève l'arrivée d'un enfant :

- présenter les modes d'accueil ;
- informer sur les prestations Caf auxquelles vous pouvez prétendre ;
- réduire ou non votre activité professionnelle ;
- réfléchir à une nouvelle organisation familiale ;
- échanger sur tous les sujets qui vous préoccupent...

Si vous êtes dans une situation difficile, un rendez-vous individuel pourra vous être proposé.

### **Vous vous séparez :**

La séparation est un moment qui fragilise les liens de chaque parent avec les enfants. Il est alors plus difficile d'exercer son rôle de père ou de mère. Vos droits changent également et l'assistante sociale peut vous accompagner tout au long de votre séparation.

### **Votre conjoint ou votre enfant décède :**

Le deuil rend chacun plus vulnérable. L'assistante sociale vous propose :

- un temps d'accueil et d'écoute ;
- une information de proximité ;
- un accompagnement autour de votre nouvelle organisation familiale et parentale ;
- un soutien dans les démarches à effectuer.

### **Vous avez un enfant malade ou en situation de handicap :**

L'assistante sociale vous offre un temps d'accueil et d'écoute. Elle vous accompagne à votre rythme dans la mise en place de votre organisation familiale et de vos droits.

### **Vous êtes dans une démarche d'insertion professionnelle (hors Rsa) :**

Une assistante sociale peut vous accompagner dans une recherche de solution adaptée pour la prise en charge de vos enfants lorsque vous commencez une formation ou une activité.

### **Vous avez un Impayé d'accession ou de loyer (hors parc social) :**

Vous êtes locataire ou propriétaire et vous êtes en difficulté pour payer vos échéances. L'assistante sociale de la Caf peut vous aider à évaluer votre situation, rechercher des solutions, vous orienter...

Dans chacune de ces situations l'assistante sociale que vous rencontrerez fera le lien avec les services administratifs de la Caf, et abordera avec vous, si vous le souhaitez les questions de **vie familiale, logement, vie sociale, accès aux loisirs...**

Un rendez-vous vous sera proposé dans un point d'accueil en proximité

**Dinan – Guingamp – Lamballe – Lannion – Lanvollon - Loudéac – Paimpol  
Rostrenen – Saint-Brieuc**

POUR NOUS CONTACTER



assistantes-sociales@caf22.caf.fr



02 96 77 35 84